

## Conseil Communal - Séance du 29/01/2018

Réponse aux interpellations de Mmes Christine DEFRAIGNE (MR)  
et Nathalie FRISEE (PS)

### **Objet : Stérilisation des chats domestiques et errants**

Mesdames les Conseillères,

Vos interpellations me permettent de rappeler que le Collège communal est particulièrement attentif à la problématique du Bien-être animal.

Depuis la désignation fin 2016 d'un responsable du Bien-être animal au sein de mon équipe, plusieurs dossiers importants ont été mis en œuvre :

- obtention de lecteurs de puce électronique aux fins d'identification des animaux perdus,
- contrôle et fermeture de commerces d'animaux ne respectant pas la réglementation,
- transmission aux autorités judiciaires de cas d'animaux maltraités,
- intervention et suivi vétérinaire pour des chiens ayant été intoxiqués lors d'un incendie...

En ce qui concerne la stérilisation des chats domestiques, la Ville a bien répondu à l'appel à projet de la Région, et nous avons reçu un subside de 3.490 €. Cet argent permettra de réduire le cout de l'opération de stérilisation pour le propriétaire. Les modalités sont en cours d'élaboration et un appel aux vétérinaires désireux de s'inscrire dans ce projet va être lancé.

En ce qui concerne les chats errants, il est exact que nous n'avons pas répondu à l'appel de la Région, car le référent n'était pas rentré en fonction au moment de l'appel.

Cela ne veut évidemment pas dire que nous ne faisons rien en la matière, bien au contraire.

Nous avons une convention avec la Société royale protectrice des animaux (SRPA), qui a stérilisé 142 chats errants en 2016 et 163 chats en 2017.

La SRPA prend également en charge les animaux perdus, trouvés ou abandonnés sur la voie publique ainsi que ceux trouvés par la police locale.

Une permanence téléphonique fonctionnant 24h/24 est également disponible en cas d'animal blessé sur la voie publique (ambulance animalière) ainsi qu'un chenil de nuit en dehors des heures d'ouverture du refuge.

Au-delà des obligations de stérilisation imposées désormais par la Région wallonne, la Ville de Liège envisage un recensement des chats errants par quartier, ceci afin d'organiser une grande campagne de stérilisation pour les chats errants, laquelle pourrait être menée avec le concours de la Société royale protectrice des animaux.

Ce partenariat a bien sur un cout : nous consacrons 43.000 € par an, soit + de 10 fois le montant du subside régional.

La Ville de Liège prend donc ses responsabilités dans ce domaines, avec des résultats certains.